

**Mémoire**  
**du Mouvement écologique du Haut-Richelieu**  
**(MEHR)**

**sur la proposition de conservation des boisés en zone urbaine**  
**de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**déposé à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**le 15 avril 2015**



## **Introduction – Une ville en déficit de milieux naturels**

Lors de la consultation publique du 25 mars dernier, M. Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, a dressé un intéressant portrait de la situation des milieux naturels de la ville.

Retenons qu'au-delà des écarts de pourcentage mentionnés par diverses études ayant utilisé des méthodes différentes afin de déterminer ce qui reste de superficies boisées à Saint-Jean, M. Castonguay a reconnu d'emblée que ce pourcentage était faible. Il a aussi fait l'apologie des arbres en soulignant leurs nombreux bienfaits pour les humains en termes de qualité de la vie et de santé.

La présentation plus détaillée bois par bois de ce que la Ville entend faire des bois résiduels a aussi été fort instructive.

## **Proposition de la Ville**

La Ville de Saint-Jean propose ultimement de protéger 90 % des bois en zones urbaines, soit un total de 338 hectares (ha). Elle propose aussi de reboiser 3,4 km<sup>2</sup> du territoire afin d'atteindre 10 % de superficie boisée sur l'ensemble du territoire.

## **Intentions de la Ville – une question de crédibilité**

Dans la Politique environnementale (PE) de Saint-Jean-sur-Richelieu, section 5.3 - Principe directeur 3 (p. 10) adoptée en 2008, on parle de :

- Protection et conservation des milieux naturels urbains et agricoles par des mesures spécifiques ;
- Restauration des sites détériorés ;
- Accroître la superficie boisée du territoire (en milieu urbain et agricole) via des plantations et ainsi d'assurer l'application du principe zéro perte nette.

Depuis l'adoption de la Politique, les 3 énoncés ci-dessus ont peu ou pas été suivis. Pire, la superficie des milieux naturels à Saint-Jean a reculé depuis 2008. Cela s'ajoute à d'autres engagements non tenus par le passé concernant la protection de milieux naturels de certains secteurs. Comment prêter foi aux propositions actuelles, lorsque les engagements précédents n'ont pas été respectés? En outre, certains règlements en environnement ne sont pas appliqués ou le sont trop peu.

## **Position du MEHR – De l'importance de protéger 100 % des milieux naturels résiduels**

Comme il ne reste fort peu de milieux naturels sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous ceux qui restent sont importants. Quel que soit le stade d'avancement de la colonisation végétale, ces milieux peuvent contribuer à la biodiversité (on pense aux friches et aux jeunes forêts de « fardoche »). Il n'est pas inutile de rappeler que le Québec méridional dont fait partie le Haut-Richelieu est le lieu où la biodiversité est la plus grande au Québec. Ainsi, considérant la perspective d'ensemble, chaque nouvelle perte de milieu naturel a une conséquence autrement plus grande que les faibles gains que peuvent procurer les ajouts de nouveaux développements domiciliaires.

Dans cette optique, le MEHR croit que la nature a déjà fait plus que sa part en ce qui concerne les pertes subies au profit d'autres usages (domiciliaires, industriels et agricoles).

Bien que la proposition de la Ville soit un pas dans la bonne direction, il n'est pas suffisant compte tenu des pertes passées et récentes.

On ne doit plus couper !

Pour le MEHR il est clair qu'au-delà de la conservation totale des 100 % restants de milieux naturels, il faut augmenter la superficie de milieux naturels sur le territoire de la municipalité. Cela peut se réaliser en garantissant l'usage futur des secteurs désignés en tant que futurs milieux naturels. Diverses approches peuvent être envisagées comme la reconstitution forestière ou le « laisser-faire » qui, comme son nom l'indique, laisse le soin à la nature de recoloniser elle-même les espaces disponibles selon le principe de *Nature knows best*. Nous demeurons toutefois conscient qu'une plantation du type reconstitution forestière ne peut remplacer avant le très long terme une forêt naturelle.

## **Conclusion et recommandations**

Dans sa présentation du 25 mars dernier, M. Castonguay disait que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaitait devenir un *leader* en environnement. Pour ce faire, il faudra passer de la parole aux actes. Voici les recommandations du MEHR afin de concrétiser le *leadership* de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en matière d'environnement.

- Conserver 100 % des bois résiduels et reconstituer de nouveaux milieux naturels à partir de ce noyau préservé à perpétuité.

- Considérer la protection perpétuelle d'autres milieux naturels que les seuls milieux boisés : milieux humides, friches, etc.
- Rétablir des liens entre les différents milieux conservés. Éviter à tout prix la fragmentation des habitats.
- Ne pas négliger l'apport bénéfique que fournissent les autres espaces verts que sont les parcs, les terrains de golf, etc.
- Utiliser toutes les avenues nécessaires afin que cette conservation des milieux naturels se fasse à un coût minimal pour les citoyens (approche réglementaire, avantages fiscaux, servitudes, etc.).
- Présenter les coûts du développement à long terme (internaliser les externalités), comparé au coût de laisser les milieux naturels intacts.
- Prendre en considération la contribution économique des bienfaits qu'apporte la nature en termes de qualité de vie et de santé, comparée aux impacts de leur destruction.
- En termes d'option de conservation visant la perpétuité, dépasser la seule avenue de la Réserve naturelle en milieu privé et ajouter des couches de protection dans lesquelles des organismes de conservation joueraient un rôle prépondérant afin de garantir la conservation perpétuelle.
- Prévoir les fonds nécessaires afin d'assurer des suivis écologiques périodiques ainsi que la gestion et la défense juridique des sites conservés.
- Choisir des méthodes de suivi de l'utilisation du sol dans le temps qui puissent être comparables entre elles afin d'éviter les écarts significatifs comme c'est le cas actuellement (méthodes satellitaires de Géomont vs celle, différente, utilisée par Géomont en 2015).
- Reconnaître la vigilance citoyenne à sa juste valeur de façon à ce que la démocratie ne soit pas que l'affaire d'un jour tous les quatre ans.
- La croissance n'étant pas synonyme de qualité de la vie, il est urgent que soit amorcée une réflexion sur le genre de ville que nous souhaitons pour l'avenir.

Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR)